



COLLÈGE DES MÉDECINS
DU QUÉBEC

COMMUNIQUÉ

Diffusion immédiate

Aide médicale à mourir

Le Collège des médecins du Québec souligne l'entrée en vigueur de la loi en invitant les médecins à la prudence

Montréal, le 10 décembre 2015 – Aujourd'hui marque l'aboutissement d'un long processus démocratique sur les soins de fin de vie par l'entrée en vigueur de la *Loi concernant les soins de fin de vie*. Toutefois, la période de transition est l'objet d'un débat légal autour des articles de la loi entourant l'aide médicale à mourir. Le Collège des médecins du Québec a pris acte de la décision rendue hier par la Cour d'appel qui accorde au gouvernement du Québec la permission d'interjeter appel du jugement rendu par la Cour supérieure le 1^{er} décembre dernier. Dans le contexte actuel, le Collège des médecins du Québec invite les médecins à la prudence.

« En attendant la fin de tous les recours légaux et l'entrée en vigueur de la décision de la Cour suprême invalidant les dispositions du *Code criminel* relatives à l'aide médicale à mourir, nous recommandons aux médecins d'être prudents et de prendre leur décision en toute connaissance de cause. La décision de recourir à l'aide médicale à mourir appartient aux médecins et aux patients », a indiqué le D^r Charles Bernard, président-directeur général du Collège des médecins.

Le Collège des médecins prend note que la ministre de la Justice, madame Stéphanie Vallée, a recommandé au Directeur des poursuites criminelles et pénales de ne pas poursuivre les médecins qui pratiqueraient l'aide médicale à mourir. De l'avis du Collège, cette dernière recommandation vise à rassurer la communauté médicale.

Le Collège des médecins du Québec est l'ordre professionnel des médecins québécois. Sa mission : une médecine de qualité au service du public.

-30-

Renseignements : M^{me} Leslie Labranche
Relationniste de presse
Collège des médecins du Québec
Ligne médias : 514 933-4179



COMMUNIQUÉ

Embargo : **3 novembre 2015, 8 h**

La sécurité des patients dans la formation des résidents : l'atelier ASPIRE offert pour la première fois en français au Canada

Montréal, le 3 novembre 2015 – Le Collège des médecins du Québec, le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada ainsi que l'Institut canadien pour la sécurité des patients sont fiers d'annoncer la tenue de l'atelier ASPIRE au Québec. Cette formation nationale, qui s'adresse principalement aux éducateurs médicaux et aux médecins cliniciens enseignants, a comme objectifs de promouvoir la sécurité des patients dans la formation des résidents et d'améliorer la qualité des soins. L'atelier se déroule du 3 au 6 novembre au Centre d'apprentissage de l'Académie CHUM. Il est présenté pour la première fois en français au Canada.

« Cette formation permettra au corps professoral d'intégrer dans leur plan éducationnel des concepts liés à la sécurité des patients. Il y a toujours place à l'amélioration et le taux élevé d'inscriptions nous démontre que les médecins enseignants ont de l'intérêt pour offrir les meilleures formations possible aux médecins de demain », a affirmé le Dr Charles Bernard, président-directeur général du Collège des médecins.

« Grâce à une formation axée sur de nouvelles normes de pratique, les résidents pourront jouer un rôle clé au fil du temps en provoquant divers changements en matière de qualité et de sécurité des soins », a ajouté le Dr Julien Poitras, urgentologue et vice-doyen à la responsabilité sociale à la Faculté de médecine de l'Université Laval. Lors de l'atelier, les participants exploreront des sujets tels que la culture ou la mentalité liée à la sécurité des patients, les aptitudes en communication axées sur le patient, le transfert de soins, le travail en équipe ainsi que la reconnaissance des événements indésirables et les réactions qu'ils suscitent.

La soirée d'ouverture se déroulera aujourd'hui au Centre d'apprentissage de l'Académie CHUM. À l'occasion de cet événement, Dre Lorraine LeGrand Westfall, directrice, affaires régionales à l'Association canadienne de protection médicale, Me Jean-Pierre Ménard, avocat spécialisé en droit médical ainsi que Dre Sarah Numainville, qui vient de terminer son programme de résidence, prendront la parole à titre de conférenciers invités. Leurs présentations traiteront notamment de l'importance d'un changement de culture au regard de la sécurité des patients dans les programmes de formation.

Le programme complet de l'atelier ASPIRE est accessible sur le site Web du Collège des médecins au www.cmq.org.

Le Collège des médecins du Québec est l'ordre professionnel des médecins québécois. Sa mission : une médecine de qualité au service du public.

-30-

Renseignements : Mme Leslie Labranche
Relationniste de presse
Collège des médecins du Québec
Ligne médias : 514 933-4179

Dr Julien Poitras
Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada
Institut canadien pour la sécurité des patients
Cellulaire : 418 655-4460